



## PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

### **Avis de l'État sur le projet de Plan climat-air-énergie de Billom Communauté**

L'assemblée délibérante de la communauté de communes Billom Communauté a arrêté son projet de PCAET par délibération du 25 novembre dernier conformément aux dispositions du décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial.

Le président de Billom communauté l'a transmis au préfet de région pour recueillir son avis sur ce projet comme le prévoit le texte du décret.

Ce projet de PCAET appelle les remarques suivantes :

#### **A) Remarques d'ordre général**

##### 1) sur la forme

###### a) Délai

Billom Communauté avait l'obligation de réaliser un PCAET pour l'échéance du 31 décembre 2018. La communauté de communes n'a pu respecter l'échéance, mais les délais impartis étaient excessivement courts pour réaliser un plan de qualité. Les délais de validation ne permettront pas de le rendre exécutoire avant les prochaines échéances électorales. C'est donc le conseil communautaire qui sera élu après les prochaines élections municipales qui sera amené à délibérer pour approuver ce projet.

###### b) Procédure

Le président de Billom Communauté avait transmis au préfet de région la délibération de lancement de la démarche d'élaboration du PCAET. Celui-ci lui a alors adressé un Dire de l'État pour aider l'EPCI à préparer le PCAET.

Le projet est soumis parallèlement à l'avis de l'autorité environnementale.

La procédure d'élaboration est donc bien respectée jusqu'à présent.

Le projet devra être mis en consultation du public avec les avis recueillis.

###### c) Complétude

Tous les sujets prévus dans le décret du 28 juin 2016 figurent dans le document du PCAET.

###### d) Présentation du document

Le document est présenté de manière assez claire en général.

## 2) Gouvernance du projet

### a) organisation

L'EPCI a mené son travail d'élaboration avec l'appui d'un bureau d'étude et l'accompagnement du Département, de l'Aduhme et d'ATMO ainsi que du CEREMA. Il a constitué un comité de pilotage les associant aux élus de l'EPCI et des communes et aux services de l'État. Ce comité s'est réuni à chaque moment décisif de l'élaboration du projet. Les réunions ont été largement ouvertes aux citoyens et associations du territoire.

### b) concertation

Billom Communauté a développé des moyens de concertation significatifs pour l'élaboration de ce PCAET : une réunion de lancement pour les élus, des ateliers pour le grand public, des ateliers thématiques au stade du diagnostic, une campagne de réunions sur beaucoup des communes du territoire, puis à nouveau des ateliers pour la construction du plan d'action. Des entretiens ont été organisés avec les principaux acteurs potentiels de la transition énergétique sur le territoire. L'appui du CEREMA pour la démarche de communication a été efficace. Ces démarches ont suscité l'intérêt de nombreux participants.

### c) partenariat

Cette concertation aurait pu permettre de mobiliser les acteurs du territoire pour porter des actions dans le plan d'action. Tel n'est pas le cas : 22 des 28 actions sont portées par Billom communauté elle-même et, Billom Communauté porte 16 des 19 actions classées comme prioritaires. Seuls Covoiturage Auvergne et Macéo associé au syndicat du bois de l'Aumône portent une action prioritaire. La troisième action jugée prioritaire est confiée aux « associations » sans identification plus précise. Il aurait été intéressant que des actions soient portées par les entreprises du territoire, ou par la chambre de commerce et d'industrie, ou par la chambre des métiers et de l'artisanat. En outre l'action portée par la chambre d'agriculture est différée à 2023 tout comme l'action envisagée en partenariat avec le SIEG ou encore l'action prévue avec le Grand Clermont. L'urgence du problème du réchauffement climatique requiert une action plus immédiate. Les bailleurs sociaux devraient aussi, être porteurs d'action. Tous ces acteurs sont pourtant consommateurs d'énergie, émetteurs de gaz à effet de serre, voire d'autres polluants et potentiels producteurs d'énergie renouvelable.

### d) cohérence de démarches

Billom Communauté a correctement perçu les liens avec les autres documents stratégiques. Les objectifs de la Stratégie nationale bas carbone sont bien pris en compte dans la stratégie du PCAET.

## **B) Diagnostic du PCAET**

### 1) Forme du document

Le diagnostic du PCAET est fourni sous la forme de 2 documents, appelés tous deux « Diagnostic territorial ». L'un transcrit les documents présentés aux participants des ateliers et ce qui est ressorti des échanges lors de ces ateliers. Le second s'attache à établir un diagnostic conforme au décret du 28 juin 2016. Il serait souhaitable d'exposer clairement cela en introduction de ces documents. Le deuxième document aborde bien tous les thèmes que le décret impose de traiter dans les PCAET et ceci dans chacun des domaines d'activité comme demandé.

Les thèmes majeurs sont bien développés et les enjeux principaux ressortent bien de ce diagnostic. L'état des lieux s'appuie sur des données fiables, collectées essentiellement pour l'année 2015. Compte-tenu de la cadence d'évolution de ces thématiques, c'est un choix tout à fait pertinent.

## 2) Analyse du diagnostic

### a) Réduction des émissions de gaz à effet de serre

Les émissions de gaz à effet de serre du territoire sont bien décrites et les enjeux majeurs sont bien dégagés. Les réductions visées dans la Stratégie nationale bas carbone sont exposées. Le document devrait aussi comporter une évaluation du potentiel de réduction de ces émissions. La simulation qui est faite de l'application au territoire des pourcentages de réduction visés dans la stratégie nationale bas carbone ne peut suffire car elle ne tient pas du tout compte des particularités de ce territoire.

Les consommations d'énergie fossile émettent la majeure partie des gaz à effet de serre. Les potentiels de réduction des consommations d'énergie sont donc aussi des potentiels de réduction des émissions de gaz à effet de serre. La substitution d'énergies renouvelables aux énergies fossiles en constituent le complément.

Quantifier les réductions potentielles des émissions résultant des mesures d'économie d'énergie et de substitution par des renouvelables dans ce chapitre aurait le mérite de rendre ce diagnostic plus explicite. De tels éléments se retrouvent ensuite dans le document de stratégie

### b) Qualité de l'air

Le bilan de la qualité de l'air est établi grâce aux données et modélisations d'Atmo. La qualité de l'air est globalement bonne. Les polluants à surveiller sont essentiellement : les oxydes d'azote et les particules fines.

### c) Séquestration de carbone

Le principe de la séquestration de carbone est très bien décrit. Le diagnostic mentionne une séquestration forestière de 26 kteqCO<sub>2</sub>, alors que les données de l'OREGES indiquent une séquestration de 77 kteqCO<sub>2</sub>. La séquestration reste très inférieure aux émissions (54 % au lieu de 18 %), mais cela montre toutefois une nécessité plus importante de prendre ce sujet en considération dans la PCAET. Le potentiel de séquestration supplémentaire est bien examiné pour le bois des forêts. Il mériterait de l'être aussi pour les sols forestiers et agricoles, notamment les sols cultivés.

### d) Réduction de la consommation d'énergie

Le diagnostic du PCAET décrit bien les consommations d'énergie et en identifie les enjeux principaux. Il montre bien le problème de la vulnérabilité énergétique. Il n'évalue toutefois le potentiel de réduction des consommations que par application au territoire des pourcentages de réduction visés dans la stratégie nationale bas carbone. Les particularités de ce territoire nécessiteraient d'être prises en compte.

### e) Réseaux de transport d'énergie

Les réseaux existants sont mentionnés. Il manque une description du réseau de distribution d'électricité. La capacité des réseaux électriques à recevoir des énergies renouvelables est reproduite. Le diagnostic mériterait une analyse pour mettre en relation cette capacité avec le potentiel de nouvelles productions renouvelables.

#### f) Energies renouvelables

Le diagnostic mentionne une production de bois énergie de 20 GWh, quantifiée à partir des données de production forestière. L'Oregea a quantifié la production d'énergie bois à 68 GWh sur le territoire de Billom Communauté estimée par l'usage de dispositifs de combustion de bois dans les habitations. La différence est significative. L'usage de bois provenant d'autres territoires peut l'expliquer facilement. Cela peut contribuer à valider une estimation de faible potentiel de développement du chauffage au bois sur le territoire, mais le lien n'est toutefois pas automatique. Des territoires voisins, excédentaires en bois pour le chauffage peuvent être légitimement sollicités au prix de déplacements assez limités. Cet aspect mérite un développement dans le PCAET.

Le potentiel de développement du photovoltaïque est évalué à 33 GWh supplémentaires, correspondant à l'équipement de 10 % des surfaces de toitures. Cette quantification sous-estime le potentiel, car bien plus de 10 % des toitures peuvent être équipées et des surfaces de parking se prêtent aussi à l'installation d'ombrières photovoltaïques.

Le document ne prévoit pas de développement de l'éolien parce qu'aucun projet n'est déposé. Le potentiel technique existe cependant. Le schéma régional éolien identifiait un potentiel éolien sur les communes de l'ouest du territoire (Beauregard-l'évêque, Bouzel, Chas, Chauriat, Dallet, Espirat, Mezel, Pérignat-sur-Allier, Saint-Bonnet-es-Allier, Vassel, Vertaizon) ; le document reproduit d'ailleurs une carte de ces communes à potentiel éolien, mais cela mériterait un développement. Physiquement le potentiel de production d'électricité éolienne sur ce territoire est important.

Le document ne fait à aucun moment mention de réflexion concernant les moyens à mettre en œuvre pour compenser l'intermittence de la production d'électricité photovoltaïque dont il est espéré un fort développement. La gestion et le stockage de cette énergie constitue un enjeu important dans le développement de l'électricité photovoltaïque.

#### g) Vulnérabilité du territoire au changement climatique

La forte dépendance du territoire aux énergies fossiles et la vulnérabilité économique qui en découle sont justement pointées. Les données tirées du portail DRIAS sont bien exploitées pour montrer l'évolution du climat local. Les enjeux qui en résultent pour le territoire sont analysés qualitativement par secteur.

### **C) Stratégie**

#### 1) Forme du document

Les objectifs et contraintes des documents supérieurs, loi relative à la transition énergétique, Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques et Stratégie nationale bas carbone sont bien référencés et pris en compte. Ils sont traduits sous forme de graphiques de manière très explicite.

La stratégie du PCAET est exposée de manière claire et compréhensible par tous dans son développement. Le choix des 3 scénarii tendanciel, réglementaire et potentiel max pour présenter des repères entre lesquels situer le scénario à choisir est très pédagogique. Les graphiques et les tableaux mettent bien en évidence les éléments essentiels. Pour exploiter complètement cette idée, il serait utile de situer aussi le potentiel max par rapport à la situation envisagée en 2050 sur les graphiques d'évolution. La décomposition par type d'action à mener dans les différents domaines est bienvenue pour permettre de concrétiser le sujet.

Le focus sur la croissance démographique du territoire et ses conséquences se justifie particulièrement sur Billom Communauté en raison de l'influence de Clermont-Ferrand sur ce territoire.

La décomposition des gains par type d'action et leur matérialisation sous forme de type d'action à entreprendre expose clairement la démarche.

La stratégie s'appuie bien sur le diagnostic et valorise les connaissances qui en sont tirées. Toutefois, le potentiel de production d'énergie renouvelable est sous évalué pour les raisons évoquées ci-dessus.

Les gains espérés des véhicules à faible émissions sont montrés comme très importants, mais le PCAET affirme que le covoiturage et l'écoconduite sont à court terme les meilleurs moyens d'agir et, à plus long terme, ce seront les transports en commun et l'aménagement du territoire. Le paradoxe n'est pas expliqué.

## 2) Analyse de la stratégie

La stratégie est construite autour des thèmes principaux : réduction des émissions de gaz à effet de serre, réduction des consommations d'énergie, production d'énergie renouvelable. Ils sont bien déclinés par domaines d'activité. Le contexte de ce territoire justifie tout à fait d'avoir privilégié ces trois thèmes.

Les thèmes séquestration du carbone est traité indirectement dans le domaine d'activité agriculture. C'est logiquement dans ce domaine qu'il s'exprime le plus, mais il faut aussi tenir compte de l'incidence de l'urbanisation dont la consommation de surface agricole ou boisée exerce une pression forte sur ce territoire sur la séquestration de carbone.

Les thèmes réseaux de chaleur, matériaux biosourcés, autres polluants atmosphériques et adaptation au changement climatique ne doivent pas être totalement négligés. Le territoire de Billom Communauté est notamment fortement concerné par les risques de retrait/gonflement des sols argileux, de mouvements de terrain et de ruissellement, autant de risques susceptibles d'être accrus par le changement climatique. La stratégie mériterait donc d'être complétée d'éléments propres à ces thèmes, même s'ils sont moins prégnants que les premiers.

Pour les transports, la stratégie n'intègre pas la mutation de la motorisation après 2040 qui doit voir la fin de vente de véhicules à moteur thermique. Elle doit conduire à des émissions de gaz à effet de serre des transports très faibles en 2050. Dans les hypothèses, le choix d'un fort développement des véhicules GNV et d'un développement modeste des véhicules électriques ne tient pas compte des potentiels de production de ces deux énergies, ni du fait que les véhicules GNV, à moteur thermique, sont émetteurs de divers polluants atmosphériques.

D'autre part les espérances de diminution de consommation des véhicules utilisant des produits pétroliers sont trop optimistes.

Le scénario retenu vise un objectif plus ambitieux que la stratégie nationale en émissions de gaz à effet de serre, mais il vise surtout des objectifs plus ambitieux dans l'agriculture, l'industrie et les transports, trois domaines où la communauté de communes n'a que peu de levier direct et il vise, au contraire, un objectif bien moins ambitieux que la stratégie nationale dans le tertiaire alors que les collectivités possèdent elles-mêmes une partie de ce patrimoine tertiaire et que les techniques à

utiliser pour cela sont bien connues et éprouvées. Pour inciter les autres acteurs du territoire à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, il serait souhaitable que l'EPCI et les communes s'engagent dans la réduction de leurs propres émissions de gaz à effet de serre.

C'est d'autant plus vrai que les techniques pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture seront plus limitées dans leur potentiel et plus difficiles à mettre en œuvre.

Dans les tableaux décrivant l'évolution des productions d'énergie renouvelable, l'absence de ligne consacrée à l'éolien constitue une lacune importante. L'objectif global en matière de production d'énergie renouvelable est très inférieur à l'ambition de la stratégie nationale sans que le document le justifie.

#### **D) Plan d'action**

Le plan d'action comporte 28 actions dont 19 classées prioritaires.

Il apparaît toutefois que des actions manquent pour que le plan d'action réponde bien aux enjeux décelés dans le diagnostic et aux objectifs fixés dans la stratégie.

Le secteur privé ne porte pas d'action, alors même qu'il porte une responsabilité importante dans les émissions de gaz à effet de serre et des autres polluants et les consommations d'énergie, qu'il est susceptible de jouer un rôle prépondérant dans le développement des énergies renouvelables et qu'il va subir aussi largement les conséquences du réchauffement climatique.

Il est souhaitable que certains partenaires apparaissent dans le programme du plan d'action comme porteurs d'actions, comme :

- les entreprises pour l'amélioration de leurs process, l'isolation de leurs locaux, les déplacements de leurs employés, de leurs fournisseurs et clients, de leurs marchandises, leurs valorisations des déchets ;
- les communes qui sont parfois mentionnées de manière générale, notamment pour les actions sur leur patrimoine et leur compétence, mais aucune n'est identifiée nommément et aucune action ciblée ne leur est attribuée en propre ;
- les artisans et commerçants du territoire, leurs associations, leurs chambres consulaires pourraient porter une action ;
- les bailleurs sociaux dont le patrimoine requiert des réhabilitations thermiques ;
- le PNR Livradois-Forez qui porte par ailleurs de nombreuses actions d'économie d'énergie ou de production d'énergie renouvelable.

Les actions des acteurs tels que le SIEG, la chambre d'agriculture, le Grand Clermont devraient figurer dans les actions à lancer sans attendre 2023.

Billom Communauté a approuvé le 21/10/2019 son PLUi-h. Un tel document peut favoriser la transition énergétique en réduisant les besoins de transport, en optimisant le bilan énergétique des constructions nouvelles, en facilitant les opérations d'isolation du bâti existant et l'installation de productions d'énergie renouvelable ainsi qu'en préservant les sols capables de fixer du carbone.

Même si le PLUi-h a été approuvé en amont du PCAET, il est amené à évoluer au gré des modifications et révisions. Il importe donc que le plan d'action comporte au moins une fiche prescriptive pour intégrer les enjeux air-énergie-climat lors de ces modifications ou révisions.

Afin de lutter contre le changement climatique, le règlement écrit et graphique du PLUih pourrait:

- favoriser la compacité des formes urbaines par un zonage adapté.
- favoriser la performance énergétique du bâti en fixant des règles d'implantation, d'orientation des façades, de hauteur pour maximiser les apports solaires,
- favoriser des pentes de toit permettant à terme d'installer des panneaux solaires,
- adopter des formes d'habitat moins consommatrices en énergie.
- favoriser le développement des EnR en dérogeant aux règles du PLU, par exemple en autorisant un dépassement des règles d'emprise au sol et de hauteur (L152-5 du CU),
- imposer une densité minimale de construction plus élevée à proximité des transports (article L151-26 du CU),
- imposer une production minimale d'énergie renouvelable (L151-21 du CU).
- imposer des prises de recharge pour voiture électrique sur les stationnements.

La collectivité peut également envisager d'identifier précisément des quartiers nouveaux (résidentiels) ou des futures zones d'activités où des prescriptions précises seraient affichées (matériaux, coefficient de biotope) afin de favoriser à terme le développement d'énergies renouvelables. Cela passerait alors par un zonage spécifique au niveau du règlement graphique, puis des règles spécifiques dans le règlement écrit.

Aucune action ne porte sur la réhabilitation énergétique des logements sociaux sur le territoire. Il conviendrait que le plan d'action comporte une fiche, conduite par les bailleurs sociaux, spécifique pour cette action.

Bien qu'un potentiel de méthanisation significatif ait été quantifié dans le diagnostic et la stratégie, il n'y a pas d'action prévue pour développer cette énergie renouvelable.

Il est donc recommandé de compléter le programme par des actions portant sur ces sujets.

Par ailleurs, les fiches descriptives des actions proposées et intéressantes sur le fond pourraient être améliorées en tenant compte des observations suivantes :

#### Observations générales sur les fiches :

Le plan d'action est surtout conçu comme un plan d'action de la structure qu'est la communauté de communes et non comme un plan d'action du territoire. Au-delà du défaut de portage d'actions par les entreprises, les agriculteurs, artisans et commerçants déjà mentionnés, la quantification des moyens financiers et en personnel pour l'EPCI et non pour l'ensemble du territoire montre que la préoccupation de fonctionnement interne de l'institution a primé sur le fonctionnement global du territoire dans la conception de ce plan d'action.

Sur les 28 actions, 9 ne sont pas jugées prioritaires. Elles sont considérées « à mettre œuvre dans un second temps et selon les moyens » ou « pourraient se lancer selon des opportunités, des projets ou des moyens nouveaux ». Subordonner ces actions à une hypothétique opportunité leur donne peu d'espérance de réalisation.

Les rubriques « Impacts attendus » des fiches sont renseignées seulement par des curseurs qualitatifs pour indiquer si l'action pourra avoir un effet sur l'un des objectifs poursuivis. Cette

indication trop sommaire ne permet pas d'estimer la contribution de l'action aux objectifs décrits dans la stratégie.

La stratégie ayant été construite sur les trois critères principaux, quantifiés, des consommations d'énergie, des émissions de gaz à effet de serre et des productions d'énergie renouvelables, il serait souhaitable de disposer, pour chaque fiche, du gain espéré, quantifié, de l'action pour ces trois paramètres.

Cela aurait le mérite de situer la contribution de chaque fiche à l'atteinte des objectifs.

Le système des curseurs pourrait être maintenu pour les autres thèmes.

De plus, la plupart des fiches actions décrivent les sujets sur lesquels faire porter l'effort pour améliorer la situation, mais ne comportent décision de choix de moyens concrets pour que cette amélioration soit effective.

#### Observations particulières sur certaines fiches :

action n°5 : Investissement local pour la transition

Action dont le principe est fort utile. Le portage par un « comité de suivi » dont la composition n'est pas connue et le libellé de la mesure au conditionnel montre cependant qu'elle n'est pas encore bien définie. Il conviendrait de la préciser en désignant un porteur de l'action de manière à le responsabiliser. Faute de quoi cette action restera probablement évanescence.

actions n°6 : Agir pour le climat en tant qu'association.

Le principe de cette action est vertueux, mais le pilotage confié aux associations en général sans plus de précision ne donne à aucune d'entre elles la responsabilité de la conduire. Il en résulte un fort risque qu'aucune d'entre elles ne s'en saisisse. Il est donc recommandé de confier la responsabilité de cette action à l'une des associations du territoire, charge à elle de porter le message aux autres associations et de fédérer leurs actions.

action n°7 : Réduire les besoins de déplacement

Le principe de réduire les besoins de déplacement est pertinent et le télétravail peut en effet y contribuer. La fiche n'indique pas la façon dont le télétravail sera promu. Cela mériterait d'être précisé.

actions n°8 : Développer la mobilité électrique

C'est un levier d'action très efficace pour la transition de la mobilité qui est l'enjeu majeur sur ce territoire. Il est donc particulièrement regrettable de la différer. Il est important que les besoins du territoire soient identifiés en matière de bornes de recharge de véhicules électriques tant en ce qui concerne les puissances et le nombre que les localisations les plus judicieuses.

Il serait de plus souhaitable de choisir qui de Billom Communauté ou du SIEG prend la responsabilité de cette action, même s'il le fera en partenariat avec l'autre acteur.

action n°12 : Favoriser l'usage des transports en commun

Les buts indiqués dans cette action sont louables. Billom Communauté entend porter cette action. L'EPCI devra justement décider avant fin 2020 s'il souhaite se donner la compétence d'autorité organisatrice des transports. Cette décision influera fortement sur la capacité à organiser des transports en commun sur le territoire. Il est donc primordial de définir dans cette fiche le mode d'élaboration de la décision et de mener les réflexions nécessaires dès 2020.

action n°13 : Développer les énergies renouvelables

L'objectif du titre de cette fiche est un aspect primordial de la transition énergétique. Les mesures qui y figurent visent le développement des divers moyens de production d'énergie renouvelable,

mais ne comportent aucune action concrète. Cette fiche, en l'état, ne contribuera donc pas au développement des énergies renouvelables et il est fort à craindre que les objectifs quantitatifs énoncés dans la stratégie ne soient pas atteints. Plusieurs actions peuvent contribuer à faciliter l'émergence de projets d'énergie renouvelable :

- des actions de communication vers les habitants pour exposer les mérites des diverses énergies renouvelables ;
- la valorisation en démonstration des installations de production d'énergie renouvelable existantes ;
- l'équipement en production d'énergie renouvelable du patrimoine public ;
- l'étude précise des potentiels de production des diverses énergies renouvelables du territoire ;
- l'introduction dans les zonages et les règlements des documents d'urbanisme de clauses favorisant les installations de production d'énergie renouvelable
- le développement d'associations citoyennes de production d'énergie renouvelable.

L'importance du sujet mériterait plusieurs fiches action consacrées au divers moyens de production d'énergie renouvelable et aux leviers des acteurs du territoire pour les développer.

actions n°16 : Favoriser l'installation de ressourceries sur le territoire

Cette action constitue aussi une mesure de l'action 15. La fiche 16 portée par Billom Communauté est peu renseignée. Si le SBA peut porter cette action, bien liée avec les activités spécifiques de ce syndicat, il serait dommage de disperser les efforts.

action n°17 : Favoriser le développement de circuits courts

Action intéressante. Il est dommage de la reporter à 2021.

action n°18 : Favoriser la séquestration carbone

Action intéressante. Il serait utile d'y associer la Mission Haies et l'ONF

action n°19 : Favoriser de nouvelles pratiques alimentaires

L'objectif stratégique de production de légumineuses concerne l'action 20 plutôt que l'action 19.

action n°20 : Favoriser les changements de pratiques culturelles

Action intéressante. Il est dommage de la reporter à 2023.

action n°21 : Favoriser les constructions exemplaires

Action pertinente. Pour qu'elle puisse se matérialiser, il importe d'ajouter une mesure prévoyant que les collectivités locales intègrent dans leurs documents d'urbanisme des règles favorisant ces constructions.

Fibois et le PNR Livradois-Forez pourraient être d'utiles partenaires de cette action

action n°22 : Favoriser la rénovation énergétique

La mesure : « valoriser les vergers communaux en développant une production fruitière » ne concerne pas la rénovation énergétique mais plutôt la fiche 17.

action n°23 : Favoriser le changement des chaudières au fioul

Si l'objectif de cette action est tout à fait louable, parmi les mesures, celle qui prévoit l'interdiction de vendre ou louer des logements chauffés au fioul serait abusive.

Fait à Clermont-Ferrand,  
le 10 février 2020